

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mars 2025

ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025.	2
• APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.	3
FINANCES	4
• 2025-03-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	4
• 2025-03-02 GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A CDC HABITAT 10-12 GRANDE RUE	20
• 2025-03-03 GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A VILOGIA 8 IMPASSE DES GRANDES TERRES	21
• 2025-03-04 GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A VILOGIA 14 IMPASSE DES GRANDES TERRES	21
• 2025-03-05 ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LES CREANCES SUPERIEURES A 100 €	21
• 2025-03-06 REGULARISATION DES DEFICITS DES REGIES DE RECETTE	21
• 2025-03-07 PROPOSITION DES MEMBRES DE LA CCID	21
RESSOURCES HUMAINES.	22
• 2025-03-08 ADHESION AU DISPOSITIF CdG69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	22
• 2025-03-09 AFFECTATION DES VEHICULES MUNICIPAUX	22
SOLIDARITE	22
• 2025-03-10 DISPOSITIF METROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE 2024-2029	22
URBANISME, CADRE DE VIE	23
• 2025-03-11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VILOGIA POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS AIDES 5 RUE DU BOCHU	23
• 2025-03-12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VILOGIA POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS AIDES 8 IMPASSE DES GRANDES TERRES.	24
• 2025-03-13 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VILOGIA POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS AIDES 9 RUE DE L'ÉGLISE	24
• 2025-03-14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VILOGIA POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS AIDES 14, IMPASSE GRANDES TERRES	24
• 2025-03-15 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA POLICE SPECIALE DE LA PUBLICITE EN MATIERE D'ENSEIGNES	24
• 2025-03-16 ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE »	25
• 2025-03-17 CONVENTION TRIPARTITE DE PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES LOTISSEMENTS DONT LA CIRCULATION EST OUVERTE AU PUBLIC	26
• 2025-03-18 ADHESION AU CEREMA	26
ANIMATION, CULTURE	26
• 2025-03-19 CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC PEUGEOT FAHY - SAISON CULTURELLE	26
• 2025-03-20 CONVENTION DE MECENAT AVEC CARREFOUR FRANCHEVILLE - SAISON CULTURELLE	26

La séance est ouverte à 19 heures 01 sous la présidence de Mme Pouzin, Maire de Francheville.

Mme POUZIN.- Sophie Pagnoud procédera à l'appel et Christine Barbier sera secrétaire de séance.

(Mme Pagnoud procède à l'appel.)

Présents à la séance :

Claire POUZIN, Laurence MARCASSE, Daniel AUDIFFREN, Sophie PAGNOUD, Olivier de PARISOT, Christine BARBIER, Jean-Paul VERNAT, Patricia MORIN, Christophe CERTIN, Claire BEN SLIMANE, Benoit ASTIER, Marie-Christine BILLE, Francis TREMBLEAU, Arnaud DEVILDER, Jade ARBEY, Marc VINCENT, Anne-Sophie ZEITOUN, Bertrand JOSPIN, Baudouin LACHETEAU, Dominique LI-VIGNI, Xavier ECHANIZ, Rosalie DOUYON, Philippe SAROLI, Géraldine LEMAL, Loïc JOSPIN, Caroline PARIS, César DELEUSE, Hélène DUVIVIER, Andreu CALVO HUGUET, Aliénor PERRARD, Olivier ROCHE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laëtitia SERIS à Sophie PAGNOUD, Jacqueline LEBRUN à Caroline Paris.

Secrétaire de séance : Christine BARBIER

◆◆◆◆◆

• **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025.**

Mme POUZIN.- Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du 20 février dernier ?

Mme PERRARD.- Bonsoir tout le monde, j'aurais deux ou trois points :

- le premier est très pragmatique, en bas de la page 9, il y a deux coquilles à mon nom ;
- en page 5, on parle de la commission communale d'accessibilité, pourrions-nous connaître le nom des membres de cette commission, puisque cela passe par arrêté du maire ? Serait-il envisageable d'ouvrir cette commission aux personnes porteuses de handicap ? Nous avons des sollicitations d'habitants dans ce sens.

Mme POUZIN.- Normalement, un membre porteur de handicap fait partie de cette commission. Je vous communiquerai les noms.

Mme PERRARD.- En page 26, il est évoqué le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est le document qui instaure les règles de gouvernance du conseil, il doit incarner les valeurs de liberté, de respect de l'autre, d'équilibre des pouvoirs entre le délibératif et l'exécutif, il doit permettre l'efficacité des débats, et il est le seul outil de préservation et de défense des droits de tout élu assumés individuellement et collectivement, non pas la cogestion comme le disait M. Audiffren la dernière fois, mais bien son mandat de représentation auprès de la population.

Pour vous, élus de la majorité, qui avaient dénoncé l'autoritarisme du précédent maire, une construction commune de ce texte devrait vous parler. Nous souhaiterions donc que chaque sensibilité politique présente au sein du conseil puisse exprimer ses attentes et faire des propositions pour un règlement intérieur vraiment fidèle à l'ensemble des valeurs que nous partageons toutes et tous pleinement dans cette assemblée.

Le règlement intérieur sera retravaillé en commission Ressources, quand et selon quelles modalités, s'il vous plaît ?

Mme POUZIN.- Il sera travaillé en commission Ressources, non pas au conseil du 27 mars, puisque vous avez déjà reçu les convocations pour la commission Ressources, mais pour le conseil municipal du mois de juin. Il sera présenté à la commission Ressources qui aura lieu dans les semaines qui précèdent.

Mme PERRARD.- Merci. J'aurai une dernière remarque avant de passer la parole à Hélène :

En page 36, on parlait des parcs : Monsieur Vernat, concernant la tournée des aires de jeux, une date a-t-elle été proposée aux habitants intéressés ? Les élus pourront-ils s'y associer ? Merci.

Mme POUZIN.- Nous étions sur la validation du PV, ce sont plutôt des questions diverses auxquelles nous répondrons peut-être à un autre moment ?

Le point concerne l'approbation du procès-verbal, mais c'est noté.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Mme DUVIVIER.- Ce sont des remarques de forme, dans le point des questions diverses, ce n'est pas « le » CTM, mais « la » CTM, c'est un genre féminin.

En page 22, il est marqué : « *Vous ne faites de démenti [...]* », il manque le « pas ».

Enfin, je pense que je ne lisais pas mon texte, mais je n'ai certainement pas dit, à la fin du premier paragraphe de la page 22 :

« Non seulement, vous n'avez pas exercé votre pouvoir de maire pour empêcher cette manifestation illégale sur la voie publique, mais vous vous y êtes opposée en vous élevant contre ce projet de la Métropole ».

Je ne peux pas avoir dit cela, puisque mon propos était de dire que c'était un projet de la Ville. Je ne sais plus, soit j'ai dit en affirmant que ce projet était de la Métropole, soit j'ai dit que c'était un projet de la Ville, mais je n'ai pas dit cela. Je ne sais pas comment on peut rectifier, vous pouvez peut-être retrouver les enregistrements, je n'en sais rien.

Ou alors vous arrêtez la phrase à « ce projet », et on n'en parle plus, mais je ne peux pas avoir dit que c'était un projet de la Métropole, ce n'est pas possible.

Mme POUZIN.- En page 22, c'est cela ?

Mme DUVIVIER.- Oui, tout en haut.

Mme POUZIN.- D'accord. Pas d'autres remarques sur le PV.

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **Approbation des comptes rendus des commissions municipales.**

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire.

À chaque début de commission, nous rappelons que nous ne donnerons pas d'avis, c'est une case qui a été ajoutée au cours du mandat, ne serait-il pas plus simple de la supprimer ?

Mme POUZIN.- Oui. Je suis assez d'accord, il n'y a jamais d'avis. C'est inutile, je pense que nous pouvons effectivement supprimer cette case qui avait été rajoutée l'année dernière.

Mme PARIS.- Merci.

FINANCES

• 2025-03-01 Débat d'orientations budgétaires pour 2025

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Je tiens à souligner que les choix qui ont été faits sont bien le reflet d'une vision claire et assumée. Notre priorité est d'investir, de doter notre collectivité d'équipements modernes et performants afin d'améliorer les services publics rendus à nos concitoyens.

Pour ce faire, nous privilégions l'épargne à l'endettement, nous limitons ce dernier au strict nécessaire. Nous nous imposons une discipline, qui est de dégager chaque année 2,6 M€ de ressources propres, afin de soutenir un programme d'investissement de 24,6 M€, tout en veillant à ne pas emprunter au-delà d'un tiers des coûts des équipements.

Nous sommes convaincus que cette stratégie est la seule permettant de garantir l'avenir de notre collectivité et la plus adaptée aux défis qui nous attendent. Cette gestion est une gestion responsable des deniers publics.

Je vous remercie pour votre écoute.

Madame le Maire, je vous redonne la parole.

Mme POUZIN.- Je rappelle que c'est un débat, je laisse donc la parole à l'opposition.

Monsieur CALVO HUGUET ?

M. CALVO HUGUET.- Merci, Madame le Maire.

Merci, Madame Marcasse pour cette présentation, nous en avons déjà discuté en Commission ressources, avec des données très précises.

Je ferai la liste des points qui nous paraissent bien et de ceux qui nous paraissent moins bien dans le but d'alimenter le débat. Il y a aussi sûrement derrière un fond politique, mais je travaillerai aussi les chiffres pour faire des suggestions pour le prochain exercice, des choses nous semblent intéressantes.

Quant aux orientations que vous annoncez en page 10 du rapport, nous ne pouvons qu'être satisfaits sur la majorité des points que vous soulignez :

- ☞ répondre aux attentes des familles : nous nous réjouissons de voir cette orientation mise en avant dans la politique ;
- ☞ Développer les services publics de proximité : cela nous paraît indispensable pour la commune.

Nous partageons donc la majorité de ces points.

Quant au renfort du soutien de la dynamique des associations, nous attendons les chiffres d'augmentation en matière de subventions pour les associations, nous ne les avons pas encore mais nous les aurons certainement en commission Animation.

Je ferai une remarque sur le tableau de cette page : nous avons échangé sur la ligne « vidéoprotection et fibre », vous m'avez indiqué qu'elle comprend l'achat de matériels (caméras) mais aussi le fibrage pour les télécommunications des bâtiments municipaux. Pour mieux juger, nous souhaiterions avoir une répartition des montants entre vidéosurveillance et fibrage, car ce sont des usages complètement différents.

Je ferai juste une remarque sur le montant, nous avons un montant de 200 k€ pour cette année, alors qu'il y avait eu 283 k€ pour les cinq années précédentes, ce qui nous paraît être une augmentation conséquente, d'où ma question sur la répartition entre les caméras et le fibrage, sachant que notre position politique par rapport à la vidéosurveillance est que nous ne sommes pas convaincus que l'augmentation des caméras engendre un bénéfice direct sur la baisse de la délinquance. Au vu des chiffres de la délinquance des communes qui sont fortement dotées de caméras et ceux de celles qui le sont moins, nous constatons qu'en général, la délinquance est en baisse ces dernières années. C'est notre avis, je vous le fais savoir.

En page 11 du rapport, nous soutenons l'approche d'autofinancer une grande partie des financements. Nous savons que l'équation est complexe, il y a, d'une part, l'autofinancement et, d'autre part, l'emprunt que vous souhaitez minimiser, mais il y a également les impôts locaux que vous souhaitez garder stables. Nous pensons que la situation est parfois trop tendue et que l'on pourrait avoir moins d'exigences sur l'autofinancement pour ne pas trop impacter les services de fonctionnement. Notre position est que l'on pourrait trouver un compromis.

Ma remarque est purement technique : les graphiques sont très bien, il n'y a pas de problème, mais il faudrait avoir les chiffres bouclés de 2024. Pour certains graphiques, vous parlez de projections, je suppose que les chiffres sont déjà consolidés, par exemple, sur le graphique de la page 11, la dernière barrette est intitulée « projection 2024 », mais je suppose que ces chiffres sont déjà figés.

Mme MARCASSE.- Vous aurez les chiffres définitifs dans le BP, le 27 mars.

M. CALVO HUGUET.- Le fond de ma remarque est le suivant : puisque nous discutons des orientations 2025, ce serait bien d'ajouter en pointillé la projection dans les graphiques. Je reviendrai sur un graphique très significatif où le sens de la courbe peut changer avec les données attendues de 2025, sur ce graphique, il y aurait un changement de tendance que je voudrais souligner.

Le graphique qui m'a interpellé est celui de la dette, en page 13. Pourriez-vous l'afficher, afin que mes propos soient plus compréhensibles pour le public ?

(Le graphique est affiché à l'écran.)

Dans l'encours de la dette, nous constatons que la trajectoire est clairement descendante. Je le répète, je pense que les finances sont bien gérées par la Ville, tant mieux, c'est indispensable.

En page 15, vous parlez à nouveau de la dette, vous indiquez le montant de 6 M€ rajouté pour 2025. Vous voyez où je veux en venir : si nous ajoutons la projection 2025, le sens de la courbe change, c'est-à-dire que nous passerions de 5,5 M€ environ à une dette de 11,5 €. J'anticipe votre réponse, je sais qu'il y a un emprunt de 7 M€ pour le financement du gymnase et des travaux de la mairie, pour lesquels nous sommes complètement d'accord. Ma remarque porte sur le fait que le graphique, tel qu'affiché, induit en erreur si on ne lit pas toute l'information du rapport : la trajectoire de la dette

est descendante, alors que si l'on ajoutait le montant sur le dernier point de la courbe pour discuter du résultat 2025, cette courbe changerait un peu.

Mme MARCASSE.- Nous ne parlons pas des résultats de 2025 mais de 2024. Dans le BP, vous verrez que la courbe sera différente.

Nous débattons du rapport des orientations budgétaires qui parle de ce qu'il s'est passé en 2024 et des perspectives 2025. Les graphiques n'ont pas été faits pour les perspectives 2025, nous avons fait des projections. Vous aurez les graphiques de l'année 2025 dans le BP que je vous présenterai le 27 mars.

En effet, vous avez bien compris. Il s'agit d'un graphique de perspectives 2024, je n'inclus donc pas ce que je vous présenterai pour 2025 lors du BP. Nous aurons tous compris que si nous additionnons 7 M€ et 5,5 M€, nous aurons un montant, mais il faudra aussi discuter du BP. Là, je suis sur les résultats de 2024, je vous ouvre une perspective 2024, et je commence à vous parler de 2025 et des grandes orientations stratégiques. Vous aurez ces informations sur le BP 2025.

M. CALVO HUGUET.- Tout à fait, je m'en doutais. En soi, ce n'est pas un reproche.

Mme MARCASSE.- Je ne le prends pas comme un reproche, mais je vous explique ce qu'est un rapport d'orientations budgétaires.

M. CALVO HUGUET.- Je vous remercie de me le dire parce que je suis nouveau, c'est donc bon de le savoir.

Mon raisonnement est que si nous partions de ces informations, nous verrions que les données ne sont pas les mêmes, ce qui peut induire en erreur. Pour les questions financières, c'est toujours bien d'être très transparent, dans tous les sens. Je pense que les finances de la Ville sont très bonnes, nous en reparlerons dans 15 jours lors de la discussion budgétaire.

Je poursuis. Pour la section de fonctionnement, en page 14, il est dit que l'on ne peut pas augmenter le prix des services municipaux, mais il y a quand même une augmentation de la base fiscale qui fera qu'il y aura mécaniquement une petite augmentation. Ce raisonnement est aussi valable pour la taxe d'habitation et les impôts locaux. La partie sous votre contrôle est à ISO niveau par rapport à l'année précédente, mais comme les bases fiscales augmentent, il y a forcément une petite augmentation. C'est simplement un commentaire sur ce point.

Mme MARCASSE.- Il n'y a plus de taxe d'habitation. Il reste de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires, sur le bâti et non bâti.

La principale information est que nous n'augmentons pas notre part des impôts locaux, le reste n'est pas déterminé par nos soins, ce n'est pas nous qui l'augmentons la part des syndicats, de la Métropole, etc. Il est important que les Franchevillois sachent que nous respectons notre engagement de ne pas augmenter la taxe foncière.

Vous avez dit que cela augmenterait mécaniquement les services publics. Ce n'est pas de notre fait, je pense au service de la restauration scolaire, etc., puisque nous avons fait le choix de ne pas les augmenter cette année. Il n'y aura pas d'augmentation pour les parents qui paieront la cantine, ce sont les recettes qui augmenteront parce qu'il y a beaucoup plus de monde présent dans les cantines et aux services périscolaires. Je tiens à le préciser, ce n'est pas nous qui augmentons les tarifs, c'est parce que les personnes utilisant les services de la collectivité sont plus nombreuses.

M. CALVO HUGUET.- Je l'avais compris ainsi.

Excusez mon erreur, je parlais bien de la taxe foncière, c'est mon cerveau qui m'a trahi.

(Sourires.)

Pour les dépenses de personnel, nous nous réjouissons du renforcement des services municipaux. Nous pensons qu'un des arguments pour embaucher du personnel et pour que le personnel soit content, c'est d'augmenter la rémunération avec des primes, nous préférons des augmentations de salaire mais nous comprenons qu'elles impactent le budget de fonctionnement. Nous n'avons rien à dire sur ce point.

Nous nous réjouissons d'avoir un chef de projet sur certains sujets tels que la maison de santé, le commerce local et Bel Air, si je ne me trompe pas. Cela me paraît être trois sujets assez denses pour une seule personne, je pense que ce ne sera peut-être pas suffisant mais nous verrons dans le temps. Il faut le temps d'embaucher cette personne, nous avons un exercice assez court, mais nous sommes contents de voir cette proposition sur la table, nous l'attendions depuis un certain temps. Merci pour cela.

Je terminerai par la remarque que j'ai faite sur la section d'investissement sur l'augmentation de la dette en 2025 dont nous parlerons lors de la discussion du budget primitif.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Merci, Madame le Maire.

Peu de remarques de mon côté sur la partie investissement, vous réalisez le budget d'investissement de votre prédécesseur pour investir comme jamais par le passé et préparer l'avenir, hormis sur le quartier de Bel Air où le projet d'école a été abandonné.

Souhaitons seulement que le retard pris depuis six mois sur les chantiers sera rapidement rattrapé, avec un fonctionnement normal de la mairie. Je rappelle que cela part mal, puisque l'inauguration des gymnases prévue lors des vœux pour la fin de cette année ne sera pas faite pendant ce mandat. M. Audiffren nous a d'ailleurs expliqué, lors du précédent conseil, que le premier épisode de fronde, dont vous avez été à l'origine, avait fait perdre un mois, puis le second épisode, qui a provoqué la démission du maire, en a fait perdre trois dont le mois de novembre qui aurait pu être rattrapé avec un conseil municipal anticipé. Ce ne fut hélas pas votre choix.

En revanche, au sujet de l'épargne, plus de remarques : l'épargne brute de 3 M€ est conforme aux prévisions, mais le fonctionnement appelle de ma part quelques commentaires.

Les subventions d'investissement versées aux bailleurs sociaux sont déduites de la pénalité SRU, c'est ce que vous avez précisé en page 9. Je voudrais savoir combien de familles franchevilloises ont bénéficié en 2024 d'un accès à des réservations à des logements sociaux suite à votre action.

Deuxième question : comme d'autres villes limitrophes, participez-vous aux commissions d'attribution en préfecture ? Et si oui, quel est le résultat qui en découle ?

Par ailleurs, en page 10, vous annoncez fièrement : « *Maintenir des services publics de qualité et un cadre de vie agréable pour répondre aux besoins de la population [...]* » en recrutant, pour la seconde année consécutive, exclusivement des personnels dédiés au périscolaire au détriment des autres catégories de la population que sont

les actifs, les jeunes, les retraités, les associations et surtout une police municipale totalement exsangue. La loi n'impose pas une ATSEM par classe de maternelle, vous pouvez vous inspirer des pratiques de Tassin et de Sainte-Foy, par exemple.

N'avez-vous pas le sentiment, Madame le Maire, de faire du clientélisme pour votre ancienne délégation alors que la fonction de maire est plus globale que celle d'adjointe à la famille ?

Ainsi, vous n'apportez plus la sécurité publique aux Franchevillois et vous prenez le risque d'une insécurité pour tous avec un seul binôme opérationnel en PM, alors que huit binômes seraient nécessaires pour respecter la norme d'un poste de police municipale pour 1 000 habitants.

Concernant la taxe foncière, comme le disait Andreu, vous avez fait le choix de geler la partie municipale donnant l'illusion que la taxe foncière allait baisser, ou plutôt se stabiliser, alors qu'elle va augmenter. Tous les propriétaires franchevillois payeront plus cher du fait de l'augmentation des bases, vous auriez pu faire un autre choix : baisser la part de la taxe municipale, d'autant plus que vous disposez d'une marge de manœuvre exceptionnelle de 200 k€ correspondant à la baisse de 25 % de la facture énergétique consécutive aux investissements thermiques réalisés par votre prédécesseur.

Concernant le recrutement ponctuel d'un développeur économique, puisqu'il a été précisé en commission que c'était une activité ponctuelle qui lui serait proposée, il est bien tard de vous en soucier à un an de la fin du mandat avec un tel taux de vacance des commerces alors que, Monsieur de Parisot, vous avez été en charge de cette délégation pendant plus de dix ans. Mais vous m'expliquerez, Monsieur de Parisot, qu'il s'agit encore d'une perception de commerces vacants. Après le sentiment d'insécurité du ministre Dupont-Moretti, les Franchevillois ont découvert la perception d'insécurité de M. de Parisot. Nous aurons ainsi compris que derrière un maire LR se tient une équipe macroniste du « en même temps ».

Enfin, je rappelle que cette compétence du développement économique est métropolitaine, Mme Duvivier vous communiquera les coordonnées nécessaires.

Je vous remercie de vos réponses et je vous demande la tenue d'une commission générale sur la tranquillité publique.

Mme PAGNOUD.- Merci, Monsieur Roche.

Je vais rebondir sur une phrase que j'ai entendue sur le sujet de la sécurité, qui est un sujet qui nous intéresse tous les deux au fond. Vous avez évoqué une norme pour dire, il y a quelques minutes, qu'il faudrait à Francheville huit binômes de policiers municipaux pour les 15 000 habitants que nous sommes. Ai-je compris correctement ? Il nous faudrait donc 16 policiers municipaux pour les 15 000 habitants que nous sommes ?

J'aimerais savoir où vous avez trouvé cette norme, parce que je ne suis pas sûre que les villes environnantes aient ce quota de policiers municipaux. Si nous ne sommes pas dans les normes, j'aimerais savoir quelles villes le seraient ?

M. ROCHE.- Ce que l'on appelle « norme » peut être, en effet, une norme légale, mais cela peut également être une référence à ce qui se pratique régulièrement. Ce quota d'un policier pour 1 000 habitants est ce qui se pratique globalement en France. Si vous voulez des exemples, je vous en donnerai. Entre huit binômes et notre effectif

actuel, nous pouvons convenir qu'il y a un très grand écart ; comme vous le savez, je suis disponible pour en parler.

M. AUDIFFREN.- Madame le Maire, mes chers collègues,

Monsieur Roche a évoqué les retards pris sur le chantier des gymnases, je pense qu'il faut être exhaustif. Il est vrai qu'un certain nombre de retards se sont cumulés, mais je voudrais rappeler aussi le retard de trois mois qui a été pris à l'été 2022 à l'occasion des péripéties de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sous le mandat du maire démissionnaire.

Il faut être exhaustif, Monsieur Roche, et toujours rendre à César ce qui appartient à César.

Mme MARCASSE.- Il faut rendre à César ce qui est à César : je vous rappelle que pour la cérémonie des vœux, Monsieur Roche, je n'ai jamais dit que nous inaugurerions le parc sportif, puisque je n'ai pas eu la parole ou j'ai parlé très succinctement. Vous savez que j'étais en affaires courantes - vous m'avez d'ailleurs filmée, vous pourrez donc revoir la scène – je n'ai jamais dit aux vœux que nous inaugurerions le parc sportif cette année. Votre soutien aurait dû vous en faire part, il n'est pas question d'envisager l'inauguration du parc sportif cette année. Lors des vœux, je suis restée très laconique, tout le monde pourra l'affirmer, revoyez votre vidéo, je n'ai jamais dit que j'inaugurerai le parc sportif cette année.

Par ailleurs, vous dites qu'il y a une mairie qui ne fonctionne pas, que nous sommes en retard sur tout, je peux vous assurer que la mairie fonctionne, les services sont là. Ils seront très contents d'entendre que vous pensez que la mairie ne fonctionne pas avec eux. L'organisation fonctionne, la mairie fonctionne, les agents sont au travail et nous avons continué à travailler dans cette période de latence très compliquée due à votre soutien.

Je peux vous assurer, Monsieur Roche, que la mairie fonctionne. Durant cette période complexe, nous avons tous continué à travailler malgré le retrait de nos délégations.

M. DE PARISOT.- Je voudrais répondre sur le développement économique.

Monsieur Roche, vous dites que nous sommes en retard, mais votre groupe est absent de toutes les commissions.

Le développeur économique a été « démissionné » par le maire démissionnaire puisqu'il n'en éprouvait pas l'utilité pour l'attractivité économique, le développement des commerces, des entreprises et des artisans. Selon lui, cela n'avait pas de sens sur Francheville, donc *exit* le développeur économique.

Mme BARBIER.- Monsieur Roche, je vais vous répondre concernant les logements sociaux. Pour les commissions d'attribution, la directrice du CCAS ainsi que les travailleurs sociaux sont présents pour défendre les dossiers. Cette année, 25 familles ont réussi à avoir un logement social, je pense que vous devez le savoir. Il y a une priorité État Métropole, puis viennent les communes. Nous n'avons pas de priorité et nous avons du mal à mettre des Franchevillois dans les logements sociaux.

Mme POUZIN.- Je prends la parole au sujet de mon ancienne délégation. Je m'excuse d'apporter un intérêt particulier à l'avenir de cette commune en adaptant les services publics aux besoins des familles. L'avenir est aussi là, il n'y a aucune tranche de la population délaissée dans ce mandat qu'il s'agisse de la jeunesse ou des seniors, nous apportons un soin particulier à chaque tranche de la population. Il y avait un réel

besoin au niveau des écoles, il nous paraissait à tous fondamental de faire ces évolutions. Nous pouvons en être fiers, c'est un point important.

M'accuser de clientélisme ? Vous êtes amusant avec votre proposition de baisse d'impôt, visiblement les Franchevillois n'y ont pas cru.

Je passe la parole à Patricia Morin qui a un plan d'action clair, net et précis pour le développement du commerce à Francheville.

Mme MORIN.- Concernant le développement économique, notre ville a un fort potentiel économique, mais pour le révéler pleinement, nous devons agir ensemble.

Mon rôle en tant qu'adjointe au développement économique est d'être un facilitateur, de soutenir les commerces et les entreprises, de créer du lien entre les acteurs économiques et de renforcer l'attractivité de notre commune. J'ai donc prévu un programme concret en cinq points :

1. Mieux connaître notre tissu économique : avant d'agir, il est essentiel de poser un diagnostic précis, une cartographie des commerces vacants, qui permettra d'identifier les opportunités, tandis qu'une enquête de consommation aidera à mieux comprendre les attentes des habitants dans nos trois quartiers, cette enquête sera très prochainement proposée à tous les Franchevillois ;
2. Accompagner les commerçants et les porteurs de projet, aller à leur rencontre sur le terrain, dans leur boutique, et sur nos marchés ; ce sera une priorité, nous avons déjà commencé à faire. Nous devons être à l'écoute de leurs besoins et soutenir les initiatives qui contribuent à la vitalité de notre ville ;
3. Dynamiser notre commerce et notre attractivité : en collaboration avec l'association des commerçants, nous organiserons des animations pour attirer et fidéliser la clientèle. Nous travaillerons également avec la Métropole et la CCI pour mobiliser des ressources et accompagner les entreprises. Pour votre parfaite information, les rendez-vous avec le développeur économique de notre CTM ainsi que la chambre de commerce sont déjà pris, et certains effectués ;
4. Renforcer le lien avec les entreprises locales : nos PME et artisans sont des acteurs clés de l'économie locale. Les rencontrer, comprendre leurs enjeux et favoriser la mise en réseau seront autant de leviers pour encourager la coopération et les synergies entre elles ;
5. Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle : l'emploi est un défi majeur en lien avec France Travail, la mission locale, Passerelle pour l'emploi et la MMIE, nous accompagnerons les personnes éloignées de l'emploi pour leur offrir de nouvelles perspectives professionnelles. Pour votre information, le rendez-vous avec la MMIE est prévu vendredi.

Mme DUVIVIER.- Je voulais rebondir sur un point : le profil du développeur économique. Comme l'a souligné Andreu, il sera chargé de suivre, si j'ai bien compris, le projet de Bel Air plus les projets liés à la Maison de santé, vous avez peut-être déjà trouvé la personne et c'est pourquoi vous avez décrit le profil de cette façon, sinon cela nous paraît être l'oiseau rare. Nous sommes un peu inquiets sur ce point.

C'est super qu'il y ait un développeur économique, il faut non seulement l'embaucher mais aussi lui donner des moyens. Nous le verrons dans le budget mais quels moyens aura-t-il pour pouvoir agir ?

Mme POUZIN.- Nous prévoyons ce poste que nous présentons dans ce débat d'orientations budgétaires ce soir, mais nous ne fermons aucune porte. Nous savons que nous avons besoin de renfort sur ces sujets. Ce sera peut-être fait d'une manière différente que sur un seul poste. Pour l'instant, c'est en réflexion, mais l'objectif est là, à savoir d'être aidé dans ces priorités, qui sont importantes.

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire. Merci, Madame Marcasse de votre présentation.

Je vais essayer d'être synthétique et succincte, je ne reviendrai pas dans le détail de nos idéologies budgétaires dont nous discutons depuis 2020. Je ne suis pas surprise par vos observations, vos déclarations et les éléments qui sont contenus dans ce ROB.

J'ai bien noté la nécessité, selon vous, de limiter au maximum le recours à l'emprunt, c'est une donnée parmi d'autres qui doivent être des points de vigilance. Sans surprise, je ne vois pas de changement sur la façon d'entrevoir un budget, notre inquiétude est à nouveau de voir le budget de fonctionnement trop étranglé pour venir financer des investissements, dont nous savons qu'ils n'ont jamais été aussi importants pour Francheville. Rien de nouveau, c'est ce qui est déclenché et qui découle depuis ce mandat de 2020 et même avant, nous savons que nous repartons sur une année et qu'il n'y aura pas de gros changements de ce point de vue, compte tenu du temps qu'il vous reste et compte tenu de l'entrée bientôt en campagne, mais je tiens à rappeler que l'inquiétude reste de notre côté.

Cela dit, nous décelons dans votre rapport d'orientations budgétaires des points positifs, il faut le signaler.

Lire expressément que vous entendez répondre aux attentes des familles, développer des services publics de proximité en faveur des habitants, de faire de la santé un axe prioritaire, de favoriser le dynamisme local et de forcer le soutien aux associations fait du bien, même si je considère que ce sont des objectifs qui doivent être tenus par chaque équipe à l'exécutif, de façon indistincte, et que cela va de l'essence même de la fonction de maire.

Je sais que vous ne pourrez pas faire de miracles pendant un an, mais ce que vous annoncez me semble un peu timide, mais aussi tardif et insuffisant. J'entends que vous allez augmenter le personnel, mais cette augmentation du personnel vient aussi du fait que vous allez augmenter les capacités d'accueil sur des temps périscolaires et extrascolaires, cela coule donc de source. Depuis 2020, nous dénonçons un certain nombre d'autres difficultés qui touchent d'autres services qui sont en accès plus restreint aujourd'hui vis-à-vis de la population, je vise notamment la médiathèque mais aussi d'autres services, du type urbanisme mais pas seulement, que nos Franchevillois ne peuvent pas fréquenter sur des amplitudes et sur des plages horaires selon nous suffisantes. Il me semble important de mener une réflexion plus globale pour envisager un audit, une détermination des ressources nécessaires pour rayonner plus encore sur la satisfaction de l'intérêt des Franchevillois.

Attention, je sais que nos agents font un travail remarquable, nous le constatons tous les jours notamment, mais pas seulement, en commissions. Depuis ces élections, nous sommes assaillis de commissions, CAO, etc., nous sommes donc proches d'eux et je les remercie du travail qui est fait. Toutefois, je dis qu'il faut faire attention à ne pas trop charger nos agents si nous avons des services sous-dotés, je pense que l'on peut avoir une politique un peu plus ambitieuse de ce point de vue, mais je note qu'il

y a une volonté d'avancer comme celle d'augmenter la rémunération du personnel attaché aux crèches.

Sur ce point, une réflexion : nous savons que ce service a posé un certain nombre de difficultés, de suspensions, de ruptures, avec un cadre de travail qui a pu être contesté par les agents concernés. Augmenter de 100 €, c'est bien, est-ce suffisant ? Nous pouvons en débattre, et longuement d'ailleurs, mais je crois que l'augmentation de salaire ne suffit pas à rendre un cadre de travail optimal pour des agents et qu'il faut réfléchir à des effectifs de nature à permettre aux agents de travailler dans un cadre sain, avec des rythmes qui se tiennent. Je sais que vous êtes sensible à ce sujet, Madame Marcasse, compte tenu de votre expertise professionnelle. C'est donc une réflexion que je porte.

Concernant l'accès aux services publics, vous annoncez le retour du service urbanisme dans les locaux de l'hôtel de ville. Ce point est positif, car cela permettra un meilleur accès de ce service à la population, mais que de gaspillage ! Gaspillage déjà sur les travaux de l'hôtel de ville, nous savons que vous avez contesté votre prédécesseur sur ce fonds, vous l'avez d'ailleurs fait en séance du conseil municipal. Nous savons que le déplacement des services a coûté extrêmement cher au contribuable, puisque les travaux au fort ont conduit à des dépenses à hauteur de 407 k€. Nous avons échangé en commission sur les conséquences du rapatriement du service de l'urbanisme dans les locaux de l'hôtel de ville, avec une problématique technique de chape sur laquelle un devis est attendu dans la mesure où le service urbanisme dispose de machines nécessitant un accueil spécifique. Nous discuterons certainement de cette question, mais je note encore ce gaspillage, qui est consécutif à de multiples décisions prises depuis 2020 dans le cadre d'un programme que vous soutenez, vous avez fait campagne sur ce programme de 2020 et vous avez indiqué le poursuivre. Je dois faire le constat ce soir - j'en suis désolée - que ce gaspillage est extrêmement navrant.

Je note que vous souhaitez fixer pour cadre prioritaire l'implantation d'une maison de santé et favoriser le dynamisme local. J'imagine que vous fléchez ces deux points dans le cadre de l'embauche du chargé de mission qui sera justement là pour travailler sur ces sujets.

Je remercie vivement Madame Morin d'avoir précisé son plan d'action, puisque j'allais vous dire que cela me semblait, encore une fois, timide, insuffisant et tardif. Je ne peux que m'associer au plan qui a été mis en place par Mme Morin, puisque c'est précisément le plan que nous avons, au sein de Vivre Francheville, communiqué dans le cadre de la dernière campagne électorale, nous étions dans cette idée de travailler en partenariat avec la CCI, la Banque des territoires est aussi un élément important que je vous suggère de travailler. Nous plaidions pour la constitution d'un véritable service dédié à cette dynamique, vous avez fait le choix de recruter de façon précaire un chargé de mission, mais nous pouvons le comprendre sur un an de mandat qui reste.

Je rejoins mes collègues pour dire que la mission est très large et très vaste pour un seul homme ou une seule femme, et qu'il faudrait peut-être enrichir ce travail qui est à faire, parce que rien n'a été fait, par le rapprochement avec des organismes spécialisés qui pourront faire une enquête consommation, il est aussi possible de faire des analyses économiques un peu plus abouties avec des organismes qui auront un temps de réaction et de réponse plus évident, d'autant plus que le temps de lancer le

recrutement d'un chargé de mission peut être relativement long, sauf si vous avez déjà trouvé la « perle rare », comme le disait Mme Duvivier.

Pour revenir sur ce que disait M. de Parisot, j'entends que vous avez dû subir un autocrate pendant de nombreuses années qui a fermé un certain nombre de sujets. Je crois toutefois que vous auriez pu avancer sur un certain nombre de points pour cette dynamique commerciale. D'ailleurs, Mme Morin n'a pas attendu d'avoir un chargé de développement, qui avait déjà été recruté mais que quelques mois de mémoire, pour faire un tour des commerces et commencé à établir un état des lieux. Ce qu'elle fait est extrêmement positif. Je crois qu'il faut avoir un peu raison garder sur le retour constant d'un autocrate qui a bridé l'équipe que vous avez été à ses côtés, puisque vous poursuivez malgré tout son programme et qu'un adjoint qui n'a pas la possibilité d'entrer dans sa délégation de façon correcte peut éventuellement ne pas s'y maintenir de façon responsable, mais cela, c'était une parenthèse.

Concernant les associations, je vous remercie d'envisager enfin une revalorisation de l'enveloppe accordée aux associations, c'est une bonne chose. Nous n'avons pas encore le taux d'augmentation de cette enveloppe, mais c'est imminent. Je note toutefois qu'il n'y a pas d'évolution concernant le CCAS. Pour y siéger, je pense qu'une réflexion eut été nécessaire pour mieux soutenir le CCAS tant il apporte à notre commune.

Et puis, je vous dirais : ne nous gargarisons pas autant que cela des mesures que vous proposez ce soir, parce qu'il y a un tel retard à rattraper que ces mesures peuvent paraître bien minces, compte tenu de tous les manques que subissent les associations, la population et les services depuis bien longtemps.

Concernant le PPI, nous imaginions bien, à ce stade du mandat, qu'il ne serait pas plus enrichi qu'il ne l'a été jusqu'à ces dernières années. Je note encore 200 k€ de vidéoprotection. Je ne m'associe absolument pas aux propos de M. Roche, avec cette idéologie du tout sécuritaire et de cette préconisation qui consisterait à quadrupler les effectifs de la police municipale, mais je pense que la sécurité, et plus généralement les incivilités et la tranquillité, méritait une réflexion un peu plus générale pour ce temps qui reste à courir jusqu'à la fin du mandat, et que l'on ne travaille pas uniquement sur de la vidéoprotection dont nous entendons parler chaque année - nous avons le sentiment que cela ne s'arrêtera jamais - au détriment d'autres mesures qui pourraient être mises en place pour permettre à la population, quand elle fait état d'un certain nombre de difficultés, de bénéficier de mesures permettant d'assurer sa tranquillité.

Voilà globalement ce que je souhaitais vous dire et sans surprise je l'imagine, puisque vous connaissez un certain nombre de nos positions depuis longtemps.

Puisque nous ne voterons pas pour ou contre ce que vous avez exposé ce soir mais sur le constat d'un débat, je tiens déjà à vous dire merci, parce que ce débat se tient de façon beaucoup plus sereine qu'il ne s'est tenu les années précédentes, et que nous aimerions véritablement être associés dès que possible et plus encore à ces orientations pour l'intérêt des Franchevillois, mais il y a des démarches en ce sens, ce dont je vous remercie. C'est l'occasion de vous dire que nous aurions espéré un peu plus tôt la modification du règlement intérieur, parce que la réflexion qu'il porte, ce sont des points de rencontre qui permettent de mettre en place cette dynamique d'échanges, de concertation et de coconstruction - pour prendre une expression à la mode qui convient - avec l'ensemble des élus du conseil municipal.

Merci de votre attention.

M. DE PARISOT.- Je vais poursuivre le débat sur l'urbanisme.

Merci, Madame Paris, d'avoir souligné que notre décision de rapatrier le service de l'urbanisme à l'hôtel de ville était de bon sens.

En revanche, vous avez mentionné que c'était un véritable gaspillage de l'avoir transféré au fort, mais expliquez-moi comment nous aurions pu réaliser une rénovation globale de l'hôtel de ville en gardant le service de l'urbanisme au milieu des travaux. Nous n'avons pas trouvé la recette.

Je vous laisse la parole.

Mme PARIS.- M. Audiffren a dit qu'il fallait être exhaustif dans la présentation des situations. Je vous rappelle que le déménagement des services au fort du Bruissin a été décidé ou imposé, selon le point de vue duquel on se place, indépendamment d'une réhabilitation complète de l'hôtel de ville qui n'avait aucunement été annoncée à l'époque. Je me permets de vous rappeler que nous n'avons eu de cesse de demander ce qu'il allait se passer à l'hôtel de ville, il n'était question au départ que de quelques travaux pour mettre en conformité l'hôtel de ville sur des mesures d'accessibilité et des travaux pour la rénovation thermique. Il n'a jamais été question d'une réhabilitation globale, vous l'aviez d'ailleurs vous-mêmes dénoncé dès l'automne 2023. Donc, ce que vous dites aujourd'hui est à mon avis un contresens.

Après, il peut y avoir une autre explication, mais il ne me semble pas que la délocalisation des services au fort du Bruissin ait été faite, en tout cas pour le service de l'urbanisme, de façon temporaire dans l'attente de la réhabilitation de l'hôtel de ville.

Je crois savoir, mais peut-être direz-vous le contraire, que c'est aujourd'hui que la réflexion se fait de rapatrier le service de l'urbanisme à l'hôtel de ville, sinon vous ne vous poseriez pas maintenant la question de faire réaliser des devis concernant cette fameuse chape afin de recevoir le matériel du service de l'urbanisme.

M. DE PARISOT.- Je vais me permettre d'apporter une petite correction à vos propos. Ce sont les services techniques, Madame Paris, qui ont déménagé préalablement. Le service de l'urbanisme n'était pas inclus dans les services techniques, son déménagement a été motivé uniquement par la rénovation complète de l'hôtel de ville.

Mme PARIS.- Nous avons donc une grosse difficulté, c'est-à-dire que le service de l'urbanisme avait vocation à réintégrer l'hôtel de ville et on a validé des travaux qui ne sont pas adéquats, conformes, appropriés pour recevoir le service de l'urbanisme qui devait revenir dans les locaux de l'hôtel de ville. Je note votre réponse.

M. DE PARISOT.- Je ne pense pas que nous ayons voté des travaux inappropriés.

Si vous mettez le service de l'urbanisme et sa machine à archives au rez-de-chaussée, vous n'avez pas besoin de renforcer la dalle, mais pour un meilleur accueil du public, nous le mettons à l'étage de l'accueil, nous avons donc besoin de renforcer la dalle. C'est pourquoi nous attendons un devis.

Mme PARIS.- Pardonnez-moi, j'avais compris que la décision de rapatrier le service de l'urbanisme était une décision récente, mais j'ai pu me tromper.

M. DE PARISOT.- C'est votre compréhension.

Mme POUZIN.- Je donne la parole à Claire Ben Slimane pour la santé, qui est un sujet important.

Mme BEN SLIMANE.- Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, je suis ravie de vous présenter brièvement ce soir les axes prioritaires du projet de santé pour notre commune de Francheville.

La santé de nos concitoyens est un enjeu majeur et nous avons à cœur de mettre en place des actions concrètes pour accompagner nos professionnels de santé et garantir à tous les Franchevillois une offre de soins adaptée.

Tout d'abord, il est indispensable de renforcer le lien avec les professionnels de santé locaux. Ils jouent un rôle essentiel au quotidien, nous avons donc engagé un dialogue avec eux pour mieux comprendre leurs attentes, faciliter leur coordination et soutenir leurs initiatives. Leur engagement dans la vie locale ainsi que leur expertise doivent être reconnus et valorisés.

Nous poursuivons la consolidation du diagnostic local de santé pour identifier les besoins spécifiques de la population et réduire les inégalités d'accès aux soins. Dans cette dynamique, nous avons échangé avec la CPTS de l'Yzeron, un acteur clé de notre territoire, afin d'explorer des solutions adaptées notamment autour d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Enfin, un des piliers de notre politique de santé est la création d'infrastructures adaptées aux besoins de notre commune. Nous relançons ainsi le développement d'une maison de santé en nous appuyant sur les attentes des professionnels et sur les études de faisabilité en cours. L'objectif est d'améliorer l'offre de soins et d'attirer de nouveaux soignants sur notre commune.

Notre ambition est claire : faire de Francheville un territoire où l'accès aux soins est une priorité, où les professionnels se sentent soutenus et où chacun peut bénéficier d'une prise en charge de qualité.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Madame Pagnoud.

Mme PAGNOUD.- Au risque de toujours ramener les sujets à la sécurité, je vais revenir sur une remarque de Mme Paris.

Nous avons tous bien compris que notre système de vidéoprotection n'avait pas vos faveurs, c'est bien clair pour tout le monde. Nous vous souhaitons évidemment, comme à tout le monde ici, de n'en jamais trouver l'utilité.

Les moyens humains dont nous disposons - même s'ils ne sont pas très étoffés ces temps-ci, nous ne pourrions parler en majeure partie que de nos gendarmes – nous disent régulièrement combien cette vidéoprotection leur est utile et importante au quotidien.

Vous avez souligné le fait que ce sujet de vidéoprotection revient d'année en année, c'est pour la simple et bonne raison que nous avons morcelé le déploiement pour des questions financières. D'année en année, nous faisons des investissements raisonnés, de sorte à toujours bénéficier de subventions adéquates.

Enfin, vous dites que le déploiement de notre vidéoprotection se fait « au détriment de », je me permets de vous corriger : il ne se fait pas « au détriment » mais « en complément ».

Mme PARIS.- Merci de ces explications, Madame Pagnoud.

Il me semble que l'investissement sur la vidéoprotection n'a pas été simplement sur un phasage pour des considérations financières, mais qu'il y a eu des caméras

obsolètes ou présentant des dysfonctionnements, et que nous avons eu aussi la mise en place d'un *process* avec les services de police et de gendarmerie qui nécessitait du matériel spécifique.

Je ne suis pas anti vidéoprotection, je sais simplement d'expérience que la vidéoprotection sert surtout l'enquête et l'instruction, ce qui est une bonne chose, cela a été ma partie pendant 15 ans, j'en connais les bienfaits, mais je dis que l'on ne peut pas parler de sécurité en ayant exclusivement cette ligne de vidéoprotection.

J'entends que vous dites que c'est en complément et pas exclusivement. Notre propos est de dire que l'on manque d'une réflexion globale qui interroge très certainement l'effectif de la police municipale, mais aussi le déploiement d'un certain nombre de services qui peuvent être aussi du personnel porteur de ces services-là dans les quartiers pour permettre parfois de régler quelques problématiques d'incivilités, qui ne vont pas jusqu'aux portes de la police municipale ou de la gendarmerie.

Il est vrai que depuis 2020, sous ce mot sécurité, nous voyons systématiquement et uniquement ce mot « vidéoprotection ».

Merci.

M. AUDIFFREN.- Madame le Maire, mes chers collègues.

Je souhaitais, pour ma part, vous apporter quelques informations sur la création du poste de chargé de médiation culturelle et d'événementiel, qui est mentionné dans le rapport d'orientations budgétaires. Ce poste a été pourvu en octobre 2024, il est directement rattaché à la Direction Culture Sport et Vie associative.

Ce nouveau poste s'inscrit clairement dans notre objectif de renforcer les services rendus à la population. Ses missions sont donc de deux ordres : d'une part, développer la médiation culturelle et les actions culturelles, notamment en direction des publics scolaires, et d'autre part, contribuer à la conception et à l'organisation d'événements municipaux.

Je tiens à souligner que nous souhaitons favoriser l'accès d'un large public aux actions culturelles et aux événements au sein de notre commune. Dans ce cadre, les actions suivantes ont d'ores et déjà été réalisées :

- une programmation scolaire équilibrée et variée avec du théâtre, de la danse, du cirque et de la musique. Ce sont au total huit spectacles pour plus de 1 500 élèves du collège et des écoles entre le mois d'octobre 2024 et le mois de mai 2025 de cette année scolaire ;
- pour les seniors, je mentionnerai un concert organisé en février à l'EHPAD du Gareizin, avec la participation de résidents de Chantegrillet.

Je souhaite souligner un autre point : dans le cadre de notre politique de développement des services rendus à la population, je rappelle la mise en place, à partir du 1^{er} septembre 2024 de l'abonnement gratuit à la médiathèque pour les Franchevillois de moins de 18 ans.

Concernant les subventions, je présenterai en commission animation la délibération sur le vote des subventions aux associations, mais je vais quand même légèrement soulever le voile ce soir, en vous disant que le montant des subventions proposé pour 2025 s'élève à 347 400 €. Ce montant comprend une subvention complémentaire de 20 000 € pour le centre social, et à ce montant s'ajoute une enveloppe de 16 000 € qui pourrait être attribuée lors des prochaines réunions du conseil municipal.

Nous sommes donc sur une enveloppe totale de 363 400 €, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport au montant voté en 2024. Je précise, puisque c'est un sujet dont nous avons déjà parlé, que l'enveloppe de 16 000 € qui n'est pas encore attribuée pourrait servir à une subvention exceptionnelle pour l'association Gymdans'.

Donc, rendez-vous vendredi pour la commission Animation sur les subventions et au conseil municipal du 27 mars.

Mme MARCASSE.- Je voudrais revenir sur le recrutement du chargé de projet pour ajouter qu'en fonction des profils, il conviendra peut-être d'ajuster le dispositif mais il faut que les projets structurants trouvent leur meilleur fonctionnement. Nous travaillerons sur l'ajustement de ce dispositif en fonction des profils que nous recevrons et nous vous tiendrons au courant, il n'y a pas de souci. Merci.

Mme BARBIER.- Madame Paris, vous avez parlé des subventions du CCAS. Aucune demande n'a été faite de la part du CCAS pour la simple raison que nous avons un fonds de roulement de 101 k€ et que nous venons d'embaucher une troisième assistante sociale.

S'il y avait un jour un besoin, je suis sûre que la mairie nous soutiendrait. Pour l'instant, nous n'en avons pas besoin.

M. VERNAT.- Je souhaiterais intervenir sur l'hôtel de ville pour préciser que cet hôtel de ville faisait partie d'un des éléments du décret tertiaire. Nous serions de toute façon intervenus au niveau de l'aspect thermique du bâtiment qui était d'un inconfort certain pour le personnel. À cette occasion, nous avons réglé le confort thermique d'été.

Maintenant que vous pourrez visiter l'hôtel de ville, vous constaterez qu'il était impossible de conserver un travail à l'intérieur de l'hôtel de ville, vous verrez tous les tuyaux et les gaines de ventilation qui circulent dans tous les locaux, vous vous rendrez ainsi compte qu'il n'était pas possible de travailler sans déplacer le personnel au fort du Bruissin.

Au fort du Bruissin, vous avez constaté que les ateliers étaient en place avant le transfert du personnel au fort, notamment tous les éléments de direction des services techniques et plus particulièrement des opérationnels qui doivent être proches de ces personnels. Il était donc logique de les déplacer au fort du Bruissin.

L'aspect thermique représente environ le quart du budget dépensé à l'hôtel de ville, nous avons une subvention de l'Europe correspondant à la moitié de cette somme.

Mme PARIS.- Je vous remercie, Monsieur Vernat, de ces précisions, parce que j'ai le souvenir d'un précédent conseil municipal au cours duquel je vous avais interrogé sur la nature des travaux avec une demande précise des postes de ces travaux, vous aviez été assez en difficulté de me répondre.

J'entends ce que vous me dites, cela n'enlève pas le fait, concernant cette réhabilitation complète, que votre groupe avait porté une critique avec cette notion de gaspillage ; c'est le constat.

Je maintiens que les services de l'urbanisme ont été déplacés au fort sans qu'il n'ait jamais été question *a priori* d'un retour à l'hôtel de ville, en tout cas, nous n'en avons pas été informés. Mais merci infiniment de ces précisions, Monsieur Vernat.

M. ASTIER.- Bonsoir.

Je voudrais répondre à des remarques sur l'idéologie budgétaire, puisque j'ai entendu des termes sur la nécessité de limiter l'emprunt, j'ai entendu un « budget de fonctionnement étranglé ». Je voulais juste intervenir à ce sujet.

Ce soir, nous avons pris le temps de vous écouter dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires. Nous constatons, année après année, à quelques nuances près, la constance des arguments avancés par l'opposition. Une fois encore, nous retrouvons les mêmes reproches que nous pouvons traduire ainsi :

C'est une critique du niveau des dépenses d'investissement de la commune que vous comparez aux dépenses de fonctionnement ;

C'est une critique du prétendu étranglement du budget de fonctionnement ;

C'est une critique sur le refus d'augmenter la fiscalité ;

Une critique de notre volonté de contenir l'endettement, et une critique de la supposée dégradation des services publics et de la hausse des tarifs.

C'est un peu une litanie de critiques qui bien souvent ne reposent sur aucune réalité objective.

Mme la Première adjointe l'a pourtant rappelé avec clarté, les budgets des collectivités locales sont désormais sous contrainte et subissent des ponctions directes ou indirectes de l'État, nous avons pu en prendre connaissance tout à l'heure et en faire la somme. Et pourtant, vous persistez à considérer que l'argent public, qui n'est pas de l'argent magique, comme une ressource inépuisable or, cela n'a jamais été le cas. Ce raisonnement ne relève pas d'une analyse budgétaire sérieuse, mais d'une vraie posture politique qui entretient des illusions.

Que nous reprochez-vous finalement ?

Vous nous reprochez d'avoir investi massivement pour l'avenir des Franchevillois tout en maîtrisant notre endettement. Les 24 M€ d'investissement qui seront finalisés à la fin de ce mandat ont été financés aux deux tiers par nos propres ressources, avec un recours très limité à l'emprunt. Notre situation financière est saine, nous affichons pour la deuxième année consécutive près de 3,2 M€ d'épargne brute tandis que notre endettement projeté sera de 11,5 M€, ce qui nous place parmi les collectivités les mieux gérées de taille comparable.

Donc, rassurez-vous, notre épargne brute nous permet non seulement de rembourser notre dette actuelle, mais aussi d'investir sereinement pour l'avenir sans mettre en péril nos finances. À titre de comparaison, notre épargne brute représente 18 % des recettes de fonctionnement, ce qui est un niveau qui témoigne d'une gestion rigoureuse et responsable.

Rassurez-vous également quant à nos priorités budgétaires actualisées. Mme la Première adjointe l'a rappelé, nous allons maintenir et renforcer les services essentiels. L'enfance et la petite enfance ont été citées, nous avons dit aussi qu'il y aurait plus de services publics de proximité aux habitants. Nous avons également cité la maison de santé pluridisciplinaire, qui est un projet structurant pour l'accès aux soins, le développement du commerce local et le soutien du tissu associatif.

Oui, les finances de Francheville sont maîtrisées, nous pouvons nous en réjouir et nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, car nous avons les moyens de financer les grands projets à venir, notamment l'école de Bel Air qui répondra aux besoins croissants de notre commune.

Je vous remercie.

Mme PARIS.- Je vous remercie, Monsieur Astier, de votre intervention. Je croyais que le temps des litanies de l'argent magique et de notre souhait d'augmenter la fiscalité était passé, avec la démission de notre ancien édile, je vois qu'il revient par la fenêtre, ce n'est pas forcément très agréable.

Je me permets de vous rappeler que nous n'avons jamais plaidé l'augmentation de la fiscalité. En 2020, comme l'année dernière, c'était indiqué à notre programme que nous ne souhaitons pas augmenter la fiscalité locale. Je l'affirme encore une fois, mais vous n'avez pas dû lire mon programme, ce que je comprends, car vous saviez pour qui voter, mais rétablissons un peu la vérité.

Rétablissons aussi quelques constats : manifestement, nous ne sommes pas du même bord politique, sinon nous nous aimerions tous et nous serions tous dans la même équipe, ce qui n'est absolument pas le cas.

On peut avoir une gestion saine et rigoureuse d'une commune avec des philosophies budgétaires qui ne sont pas les vôtres. Aujourd'hui, oui, Francheville affiche des chiffres très intéressants qui montrent que la gestion est rigoureuse. Vous pouvez abreuver les Franchevilloises et les Franchevillois de vos chiffres qui sont déjà contenus dans le ROB que vous pouvez venir exposer à l'oral, pourtant Mme Marcasse l'a fait de façon extrêmement claire et précise, cela n'exclut pas que votre propos qui est de dire que vouloir systématiquement limiter de façon drastique le recours à l'emprunt et d'aller chercher dans le fonctionnement des millions... Cela ne correspond pas à une pratique qui, selon nous, ne doit pas se faire, on dit simplement que l'ampleur de cette bascule du fonctionnement à l'investissement peut être rediscutée. Quand on affiche de si beaux chiffres à Francheville, on peut d'autant plus se donner cette liberté de penser le fonctionnement et ce qu'on en fait de façon un peu différente.

Nous avons le droit de ne pas penser les mêmes choses que vous notamment en termes budgétaires. À l'avenir, je vous remercie, Monsieur Astier, de ne pas me prêter des affirmations que je n'ai jamais eues, notamment sur l'augmentation de la fiscalité et, non, je n'ai jamais dit non plus que l'argent est magique ni que l'on va piocher les billets sur les arbres. Merci.

Mme POUZIN.- Monsieur Calvo Huguet ?

M. CALVO HUGUET.- Merci, Madame le Maire.

Je trouve le mot de M. Astier un peu dur. Nous sommes tous là pour travailler, nous avons travaillé le dossier et nous avons argumenté nos positions.

J'insiste également sur le fait que nous n'avons jamais dit que nous voulions augmenter les taxes locales, nous ne l'avons jamais dit. Que ce soit des choses qui apparaissent dans les médias, dans la presse pour les groupes soi-disant d'ultragauche, avec d'autres étiquettes, je peux le comprendre, mais nous n'avons jamais dit cela. J'espère que ce sera bien transcrit dans le compte rendu de la séance.

Nous nous félicitons des bonnes finances de la Ville, nous disons merci à l'équipe en place, parce que nous pensons que les finances sont bonnes. Nous pensons qu'elles pourraient être moins bonnes en faisant des efforts sur d'autres choses, c'est un choix politique que nous défendons, mais c'est aussi légitime.

Vous parlez de l'emprunt, je me suis efforcé tout à l'heure de montrer que nous aurons un gros emprunt cette année qui fera doubler la dette. C'est votre position, les finances resteront toujours dans les marges permises par la loi, avec une gestion financière saine, mais nous signalions tout à l'heure qu'il y aurait quand même un gros emprunt cette année qui allait doubler la dette de la commune. Merci beaucoup.

Mme POUZIN.- Je vais revenir sur deux points.

Le premier est celui de l'école de Bel Air avec votre remarque, Monsieur Roche, qui est passée un peu à la trappe : le projet de l'école de Bel Air n'est pas abandonné, je ne sais pas où vous avez vu ou lu cela. Vous avez été récemment invité à une réunion de travail, si nous travaillons sur un projet, c'est qu'il n'est *a priori* pas annulé, il s'agit juste de le faire évoluer en fonction des besoins de la population.

L'autre point est celui de la petite enfance. Madame Paris, je crois que c'est vous qui avez parlé de ce point et de l'augmentation des rémunérations. Cette décision était importante pour revaloriser ce métier qui est extrêmement en tension en ce moment. En effet, il arrive parfois que les horaires soient un peu rétrécis, c'est arrivé plusieurs fois pendant l'année parce que nous avons de grosses difficultés, comme partout en France, à recruter du personnel pour les structures de petite enfance. La réduction des horaires nous permet de respecter les obligations de taux d'encadrement qui sont très importantes dans les établissements de petite enfance.

Je pense que nous pouvons clore ce débat. Je vous remercie chacun pour vos interventions, ce débat a été serein.

Je voulais aussi remercier les services de la Ville pour ce travail fastidieux des finances, c'est un gros travail. Merci, Laurence Marcasse, parce que je mesure vraiment l'ampleur de la tâche.

La prochaine étape sera dans 15 jours avec le vote du budget.

Nous allons passer au vote, nous votons pour affirmer que le débat s'est bien tenu, nous ne vous demandons pas de valider les orientations budgétaires mais simplement d'attester qu'il y a bien eu débat.

(Il est procédé au vote.)

A L'UNANIMITE DES PRESENTS, ACTE EST DONNE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

- **2025-03-02 Garantie d'emprunts accordée à CDC Habitat 10-12 grande rue**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Madame le Maire, je vous rends la parole pour procéder au vote.

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-03 Garantie d'emprunts accordée à Vilogia 8 impasse des grandes terres**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-04 Garantie d'emprunts accordée à Vilogia 14 impasse des grandes terres**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-05 Admission en non-valeur pour les créances supérieures à 100 €**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-06 Régularisation des déficits des régies de recette**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-07 Proposition des membres de la CCID**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

RESSOURCES HUMAINES.

- **2025-03-08 Adhésion au dispositif Cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Je tiens à préciser que sur l'activité de cette convention, nous n'avons eu aucun signalement.

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions ?

Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Y a-t-il parmi les élus un référent politique pour les questions d'égalité et de discrimination ? Qui est référent politique sur ce sujet ?

Mme MARCASSE.- C'est moi, en RH.

Mme PERRARD.- Merci.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-09 Affectation des véhicules municipaux**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Vous noterez qu'il n'y a pas de changement sur le nombre de véhicules.

Une question m'a été posée lors de la commission Ressources, la voiture de notre ancien édile est mutualisée sur l'hôtel de ville et nous avons aussi des véhicules électriques et des vélos électriques au Fort, à la Maison Jacques Faure et au parc sportif, nous avons également une trottinette électrique et des scooters.

Mme POUZIN.- Et je me déplace à vélo ou avec ma voiture.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

SOLIDARITE

- **2025-03-10 Dispositif Métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne 2024-2029**

(Présentation de la délibération par Mme Barbier.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Ce n'est pas une question. Vivre Francheville va évidemment voter pour cette délibération, mais nous faisons une suggestion dont nous avons parlé en commission, qui est celle d'une communication large par les outils de la Ville, Internet et réseaux, pour que la population soit informée de l'existence de ce dispositif, parce que nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de dispositifs, mais que nos concitoyens ne les connaissent pas.

Mme POUZIN.- C'est noté.

Mme BARBIER.- En effet, nous en avons discuté. Nous attendions le vote de cette délibération pour diffuser l'information.

Mme POUZIN.- Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Peu de dossiers ont été instruits en 2024 mais avez-vous, d'une part, une idée de l'étendue de l'habitat indigne à Francheville, et d'autre part, de la communication aux locataires dont on vient de parler pour faire connaître ce dispositif ? Quels sont les objectifs de la Ville concernant la lutte contre l'habitat indigne ?

Mme BARBIER.- En 2024, sur Francheville, il y a eu deux dossiers pour le logement privé et deux dossiers pour le logement social.

Si les locataires ne viennent pas vers nous, il est difficile d'aller vers eux. Nous n'avons pas le droit de nous rendre dans les logements pour constater l'insalubrité des logements, ce sont aux locataires de venir vers nous. S'il s'agit d'un locataire privé, il doit passer par ce dispositif, puisque c'est la Métropole qui l'a mis en place. Si un bailleur social nous interpelle, nous faisons intervenir la police municipale, nous essayons de trouver avec le bailleur social une conciliation, et si ce n'est pas possible, nous saisissons le tribunal de police.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

URBANISME, CADRE DE VIE

- **2025-03-11 Attribution d'une subvention à VILOGIA pour le financement de logements aidés 5 rue du Bochu**

(Présentation de la délibération par M. de Parisot.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Ces logements sont-ils diffus ? Nous avons évoqué ce sujet à propos du projet Auriva, est-ce quelques appartements au sein d'un immeuble ou est-ce un bloc complet avec tous les logements sociaux dans le même bloc ?

M. DE PARISOT.- C'est un cas un peu particulier, puisque ces logements sont acquis par le bailleur social, je ne vais pas dire suite à une commercialisation insuffisante du promoteur de l'opération, ils sont en effet un peu partout dans l'opération.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-12 Attribution d'une subvention à VILOGIA pour le financement de logements aidés 8 Impasse des Grandes Terres.**

(Présentation de la délibération par M. de Parisot.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-13 Attribution d'une subvention à VILOGIA pour le financement de logements aidés 9 rue de l'Église**

M. DE PARISOT.- C'est dans ce bâtiment que se trouvera la nouvelle crèche.

(Présentation de la délibération par M. de Parisot.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-14 Attribution d'une subvention à VILOGIA pour le financement de logements aidés 14, impasse Grandes Terres**

(Présentation de la délibération par M. de Parisot.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-15 Convention relative aux modalités d'exercice de la police spéciale de la publicité en matière d'enseignes**

(Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.)

Mme POUZIN.- Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Je me souviens que le conseil municipal de Francheville avait voté contre. C'était un avis sur le RLP, je ne me souviens plus quel était le motif, peut-être simplement parce que cela venait de la Métropole, mais je me souviens de cela.

Pour ma gouverne, lui trouvez-vous des vertus à l'usage ou avez-vous toujours des griefs à l'encontre du RLP ?

Mme PAGNOUD.- À titre personnel, je ne lui trouve pas de griefs et nous sommes globalement tous satisfaits que le règlement s'impose aux commerçants quand il s'agit

d'harmoniser nos façades. Tous autant que nous sommes, même si nous comprenons la liberté d'expression et de commerce, nous apprécions quand les enseignes sont esthétiques et en harmonie avec le quartier. Jusqu'à présent, ce volet « enseignes » ne peut que trouver nos faveurs.

Mme POUZIN.- Le vote était-il en conseil métropolitain ou en conseil franchevillois ?

Mme DUVIVIER.- En conseil franchevillois.

Mme POUZIN.- Je n'en ai pas le souvenir, mais je vous crois.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-16 Engagement dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature »**

(Présentation de la délibération par M. Vernat.)

Mme POUZIN.- Madame Paris, vous avez des questions ?

Mme PARIS.- J'ai une observation. Nous allons évidemment voter pour cette délibération.

Je réitère ce que j'ai dit en commission : un jury s'est tenu et l'issue est favorable, c'est bien. Dans le cadre de la délibération sont portés trois objectifs pour Francheville, avec un dispositif qui permet de bénéficier de l'apport de sachants dans la réalisation d'un certain nombre d'actions, etc., ce qui est une bonne chose. Pour ces objectifs, nous trouvons qu'ils ne sont pas spécialement audacieux et que l'on aurait peut-être pu ouvrir puisqu'il s'agit de questions déjà traitées depuis longtemps à Francheville au travers d'autres dispositifs. C'est très bien qu'ils soient cités ici, mais nous pensons qu'il aurait été possible d'aller au-delà pour bénéficier à plein de ce dispositif « Territoires engagés pour la nature », et que cela ne soit pas simplement une annonce comme une labellisation de notre commune. Merci.

Mme POUZIN.- Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Ma question est un peu digressive, parce que ce point m'y fait penser, je me permets donc de la poser, puisque M. Vernat a le micro.

Nous avons vu qu'un nouveau sentier avait été créé entre Bel Air et l'Yzeron et qu'il est emprunté, c'est très bien, c'est une très bonne idée, c'est dans le cadre de l'ENS, nous sommes d'accord que c'est hors sujet, mais nous avons eu des échos d'habitants qui se sont retrouvés coincés, parce qu'en fonction du niveau de l'Yzeron, le passage est un peu compliqué. Refaire le pont serait peut-être trop compliqué, mais c'est un endroit où il faut avoir des bottes.

M. VERNAT.- Il n'est pas prévu de refaire le pont. Une pancarte précise qu'en cas de crue, il est fortement déconseillé d'emprunter le passage japonais, le but n'est pas de se noyer. *A priori*, le pont ne sera pas reconstruit.

Mme POUZIN.- Ce sont des pas japonais. Je me suis trouvée coincée, j'ai cherché à passer par tous les moyens, mais j'ai dû rebrousser chemin, ce qui était plus raisonnable.

M. VERNAT.- Les pas japonais ont été renforcés puisque les premiers qui avaient été réalisés sont partis avec l'Yzeron. *A priori*, vous pouvez traverser en toute sécurité sous réserve que l'Yzeron ait un débit acceptable, c'est précisé sur la pancarte qui est avant le passage japonais.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-17 Convention tripartite de prise en charge de l'éclairage public des lotissements dont la circulation est ouverte au public**

(Présentation de la délibération par M. Vernat.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-18 Adhésion au CEREMA**

(Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

ANIMATION, CULTURE

- **2025-03-19 Convention de parrainage avec PEUGEOT FAHY - saison culturelle**

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-20 Convention de mécénat avec CARREFOUR Francheville - saison culturelle**

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- M. Audiffren ne sera pas surpris puisqu'il nous a presque tendu la perche. Vous savez que nous faisons la même remarque tous les ans, nous disions que nous avons l'impression qu'aux yeux de votre prédécesseur, le commerce se

limitait à Carrefour. Nous constatons que les choses évoluent, nous vous remercions de cette évolution.

Nous interprétons aussi qu'il y avait une véritable histoire d'amour avec Carrefour et même une indulgence et un manque d'exigence assez flagrant par rapport aux moyens de cet établissement sur ce sujet, sachant que vous avez à votre main la question que nous verrons plus tard, qui est celle de l'ouverture les dimanches, qui vous permettrait peut-être de négocier un peu plus, parce qu'il est vrai que la somme de 4 000 € n'est quand même pas terrible. À mon avis, ils pourraient faire mieux.

Mme POUZIN.- Madame Paris ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire.

Monsieur Audiffren, nous en avons discuté à plusieurs reprises en commission.

L'année dernière, nous avons trois conventions de ce type à valider, dont une avec La Fabrique qui n'a pas renouvelé le dispositif. Depuis plusieurs années, nous espérons que ce genre de convention s'étendra et rayonnera plus encore. Je sais que nous avons vécu une période politique compliquée, mais avez-vous rencontré d'autres commerces et d'autres entreprises pour essayer de développer ces conventions soit de partenariat soit de mécénat ?

M. AUDIFFREN.- Nous avons sollicité différentes entreprises. L'an dernier, j'avais souligné la participation de La Fabrique qui est une entreprise de petite taille qui réalise des bénéfices très réduits, mais qui avait quand même accepté de participer à hauteur de 500 €. Cette année, ils n'ont pas souhaité la renouveler. Nous reprendrons contact avec eux.

À mon tour d'espérer et de formuler le vœu que l'embauche du fameux développeur économique « mouton à cinq pattes » nous permettra d'avancer un peu plus sur ce dossier - je fais un peu d'humour au sein du conseil municipal, prenez-le comme une forme d'humour.

Nous n'avons pas à Francheville un parc d'entreprises illimité par rapport à ce qu'il est possible de trouver dans d'autres communes. Je rappelle qu'il y a un Yalta à Francheville, c'est-à-dire que la commune évite de solliciter les commerçants, elle laisse ce privilège aux associations. Nous sollicitons donc les entreprises mais pas les commerces.

Mme POUZIN.- Nous voyons d'ailleurs qu'ils sont très généreux notamment lors du Loto du comité des Anciens où une grosse partie des commerçants de la ville est représentée dans les lots. C'est aussi le cas dans les kermesses scolaires, j'ai le souvenir d'avoir acheté des tickets de tombola et parfois gagné des lots chez les commerçants. Ils sont très généreux à ces occasions-là, nous les remercions.

Je trouve également qu'il est bon de laisser la générosité aux associations de la ville.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme POUZIN.- C'est la fin de ce conseil municipal. Je vous remercie pour votre participation, je lève la séance et je vous souhaite une excellente fin de soirée.

(La séance est levée à 21 h 31.)

Mme Claire POUZIN
Maire de Francheville

Christine BARBIER
Secrétaire de séance